

ACTION URGENTE

SYRIE. DES PERSONNES HOSPITALISÉES DÉTENUES AU SECRET

Des dizaines de Kurdes de Syrie blessés au cours d'affrontements avec des responsables de l'application des lois sont détenus au secret dans un hôpital de Raqqa, dans le nord-est de la Syrie. Ils risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Le 21 mars, des violences ont éclaté entre les forces de sécurité syriennes et des membres de la minorité kurde, dont 5 000 environ s'étaient rassemblés à Raqqa afin de fêter Newroz, le nouvel an kurde. Ce rassemblement avait été organisé par le Parti de l'union démocratique (PYD), un parti politique minoritaire kurde interdit par les autorités syriennes. Les violences ont éclaté lorsque des responsables de l'application des lois se sont opposés à la présence de personnes munies de banderoles du PYD et de photos d'Abdullah Ocalan, le chef du Parti des travailleurs kurdes (PKK) actuellement détenu en Turquie. Les policiers ont eu recours au gaz lacrymogène et à des canons à eau avant d'ouvrir le feu et de tirer à balles réelles sur la foule quand certains participants leur ont jeté des pierres. Un adolescent de 14 ans a été tué, ainsi peut-être que d'autres personnes, et des dizaines de participants ont été blessés.

Parmi les personnes blessées, beaucoup ont été emmenées à l'hôpital national de Raqqa qui est, depuis, surveillé par les forces de sécurité qui contrôlent tout les entrées et toutes les sorties. À ce jour, seules deux de ces personnes ont été autorisées à recevoir des visites de leurs proches, laissant craindre que les blessés à qui les visites sont interdites ne subissent des actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Depuis ces événements, les forces de sécurité auraient arrêté un nombre indéterminé de personnes dans la région de Raqqa, habitée principalement par des Kurdes, parce qu'elles étaient soupçonnées d'avoir pris part au rassemblement de Newroz le 21 mars.

Les autorités syriennes n'ont fait aucune déclaration publique sur les événements de Raqqa et, à la connaissance d'Amnesty International, aucune enquête n'a été ouverte sur les allégations de recours excessif à la force par les responsables de l'application des lois.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE AUX DESTINATAIRES CI-APRÈS (en arabe, en anglais, en français ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé(e) par les informations selon lesquelles l'utilisation de balles réelles par les forces de l'ordre à Raqqa aurait entraîné la mort d'un adolescent de 15 ans et blessé des dizaines d'autres personnes ; dites-vous préoccupé(e) également par les informations selon lesquelles ces blessés seraient maintenus sous surveillance policière à l'hôpital et n'auraient pas le droit de recevoir de visites de leurs proches ;
- exhortez les autorités de permettre immédiatement aux personnes blessées ou placées en détention à la suite des événements du 21 mars de voir leurs proches, de consulter le conseiller juridique de leur choix et de bénéficier de tous les soins dont ils pourraient avoir besoin ;
- invitez-les à diligenter immédiatement une enquête indépendante sur l'usage de la force meurtrière par les forces de l'ordre le 21 mars afin de déterminer s'il s'agit d'un recours excessif à la force, ce qui constituerait une violation des normes internationales, et à traduire en justice tous les représentants de l'État présumés responsables de ce recours excessif à la force.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 6 MAI 2010 À :

Président de la République

Bashar al-Assad
 Presidential Palace
 al-Rashid Street
 Damas, République arabe syrienne
 Fax : +963 11 332 3410

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Président,

Ministre de l'Intérieur

Major Sa'id Mohamed Samour
 Ministry of Interior
 'Abd al-Rahman Shahbandar Street
 Damas, République arabe syrienne
 Fax : +963 11 222 3428

Formule d'appel : *Your Excellency, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Défense

His Excellency Lieutenant- General Ali
 Ben-Mohammed Habib Mahmoud
 Ministre de la Défense
 Omayyad Square
 Damas, République arabe syrienne
 Fax : +963 11 211972

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays. Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
 INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SYRIE. DES PERSONNES HOSPITALISÉES DÉTENUES AU SECRET

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les Kurdes représentent 10 % de la population syrienne et vivent principalement aux alentours de la ville d'Alep, au nord, et de la région d'Al Jazira, au nord-est. Comparées au reste du pays, ces régions à population majoritairement kurde sont à la traîne en termes de développement économique et social. Les Kurdes sont victimes de discriminations fondées sur leur identité, et notamment de restrictions frappant l'utilisation de leur langue dans les écoles et l'expression de leur culture - il est par exemple interdit de produire et de diffuser de la musique kurde.

Newroz, le nouvel an kurde, est l'un des principaux événements fêtés par les membres de la minorité kurde de Syrie et les partis politiques kurdes organisent généralement des rassemblements publics au cours desquels leurs dirigeants font des discours et chantent en kurde.

Les autorités syriennes étouffent souvent ces festivités en arrêtant les organisateurs ou le public. En 2009, par exemple, une quinzaine d'hommes, principalement des membres du parti Yekiti, un parti kurde illégal en Syrie, ont été détenus au secret pendant près de deux mois après avoir fêté pacifiquement Newroz le 21 mars. Ils ont tous été inculpés d'« incitation aux luttes de factions ». L'un d'entre eux, Suleiman Abdelmajid Osso, a également été inculpé d'« appartenance à une organisation secrète ». Tous ont été libérés sous caution en mai et juin et leur prochaine audience doit se dérouler devant un juge militaire à Kamichli le 5 mai 2010.

Le 21 mars de cette année, environ 5 000 Kurdes de Syrie se seraient rassemblés à Raqqa pour fêter Newroz lors d'un festival organisé par le Parti de l'union démocratique (PYD). Les membres du PYD avaient monté une scène depuis laquelle certains devaient prononcer des discours et diriger des chants nationalistes kurdes. Ils avaient des banderoles et des photos d'Abdullah Ocalan, chef du Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK) en Turquie, qui est toujours détenu par les autorités turques. Quelque 200 membres des forces de l'ordre étaient présents et surveillaient le rassemblement. Des violences ont éclaté quand ils ont demandé aux membres du PYD de ne plus montrer les photos d'Abdullah Ocalan et les banderoles de leur parti. Les membres des forces de l'ordre ont d'abord tenté d'arrêter certains des organisateurs sur scène et ont utilisé des canons à eau et du gaz lacrymogène contre la foule. Ils auraient ensuite ouvert le feu et tiré à balles réelles lorsque certaines personnes ont commencé à leur jeter des pierres. Amnesty International ignore s'ils ont lancé des avertissements ou ordonné à la foule de se disperser avant de recourir aux balles réelles.

Vingt-trois Kurdes, dont quatre mineurs, arrêtés le 22 mars, ont été présentés devant un juge de Raqqa le 23. Seize d'entre eux, dont une jeune fille, ont été libérés sous condition mais sont toujours inculpés. Cette jeune fille et les trois autres mineurs ont été renvoyés devant un tribunal pour enfants pour coups et blessures sur agents de l'administration publique, incitation aux luttes de factions et déclenchement d'émeutes. On ignore les charges exactes retenues contre les adultes.

Le 23 mars, des agents de la Sécurité politique ont remis le corps de Mohammed Haider Iben Omar à sa famille et ont supervisé son enterrement. La famille n'a apparemment pas été autorisée à organiser une cérémonie. Selon des organisations de défense des droits humains kurdes basées en Syrie, Mohammed Haider Iben Omar serait mort à cause d'un recours excessif à la force.

Des restrictions sévères pèsent sur les droits à la liberté d'expression et d'association en Syrie, restrictions favorisées par les lois relatives à l'« état d'urgence » en vigueur depuis 1964. Seuls le Parti Baas et certains autres qui y sont liés sont officiellement reconnus en tant que partis politiques, où les organisations de défense des droits humains ne sont pas légalement autorisées à mener leurs activités.

AU 70/10, MDE 24/006/10, 25 mars 2010

**AMNESTY
INTERNATIONAL**

